

CAP – Sujet 23B - Epreuve ponctuelle
Sous-épreuve de Prévention Santé Environnement

FICHE INDIVIDUELLE D’EVALUATION – SESSION 2023

Numéro du candidat :	Compétences évaluées C2 - Appliquer une méthode d’analyse dans une situation donnée C3 - Mettre en relation un phénomène physiologique, un enjeu environnemental, une disposition réglementaire, avec une mesure de prévention C4 - Proposer une solution pour résoudre un problème lié à la santé, l’environnement ou la consommation C5 - Argumenter un choix C6 - Communiquer à l’écrit avec une syntaxe claire et un vocabulaire adapté La compétence C1 « traiter une information » sera évaluée et intégrée dans l’ensemble des autres compétences.
Correcteur(s) :	

Cocher la case correspondante au niveau de maîtrise :

NT : Non traité*, I : insuffisant, A : acceptable, M : maîtrisé

NT correspond à une absence de réponse ou une réponse hors sujet

Questions		Compétences évaluées																			
		C2				C3				C4				C5				C6			
		NT	I	A	M	NT	I	A	M	NT	I	A	M	NT	I	A	M	NT	I	A	M
PARTIE 1	1.1																				
	1.2																				
	1.3																				
	1.4																				
	1.5																				
	1.6																				
	1.7																				
	1.8																				
	1.9																				
	1.10																				
	1.11																				
PARTIE 2	2.1.1																				
	2.1.2																				
	2.1.3																				
	2.1.4																				
	2.1.5																				
	2.2.1																				
	2.2.2																				
	2.2.3																				
2.2.4																					
Barème	/ 4 points				/ 5 points				/ 5 points				/ 4 points				/ 2 points				
Commentaires :																Total : /20					